



# Les conseils de votre vétérinaire

01/11/2025

## La rage

La rage est une maladie virale extrêmement grave transmise par la salive d'animaux infectés (morsure, griffure, léchage de plaie), principalement des chiens. Elle touche essentiellement l'Asie et l'Afrique, où elle cause environ 59 000 décès par an. La vaccination des animaux, notamment des chiens, ainsi que l'éducation aux risques (éviter les contacts avec les animaux sauvages) sont essentielles pour prévenir la maladie à sa source.



### ❖ Quelle est la situation en France ?

En France, la rage est officiellement absente chez les animaux terrestres depuis 2001. Les rares cas survenus concernent principalement des chauves-souris autochtones ou des chiens/chiens importés illégalement depuis des pays où la rage sévit. Le dernier cas remonte à janvier 2024 dans le Var (83). Il s'agissait d'un chiot de 4 mois qui avait été importé illégalement du Maroc. Un cas humain a été attribué à une chauve-souris infectée (Guyane, 2008) ou à un lyssavirus de chauve-souris en métropole en 2019, mais aucun cas humain typique de rage n'a été contracté sur le sol français métropolitain par morsure d'animal terrestre infecté.

### ❖ Que faire si je suis mordu·e par un animal en France ?

En France, en cas de morsure ou blessure provoquée par un animal, ou si un animal lèche une plaie, il faut immédiatement nettoyer la plaie à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes, puis la désinfecter. Ensuite, consulter sans attendre un médecin ou un centre antirabique, qui évaluera le besoin d'une prophylaxie postexposition (vaccin, voire immunoglobulines selon le cas) pour prévenir la rage. Si l'animal est connu, son statut vaccinal sera vérifié et il sera placé en observation vétérinaire (pendant 15 jours). Si l'animal ne peut pas être identifié ou est potentiellement à haut risque, les autorités sanitaires déclenchent la prophylaxie immédiatement.



## Les conseils de votre vétérinaire

### ❖ Est-ce que la vaccination antirabique est obligatoire pour les chiens et chats ?

Si l'animal traverse une frontière, même au sein de l'union européenne, la vaccination antirabique est obligatoire, ainsi que pour les voyages en Guyane et à Mayotte. Vous ne pouvez pas importer un animal en France sans *a minima* une vaccination antirabique à jour (voir conditions particulières selon les pays). La vaccination antirabique est également obligatoire pour les chiens de catégorie (chiens d'attaque ou de défense). Enfin, les entreprises privées sont libres de demander une vaccination antirabique à jour pour que les propriétaires puissent venir accompagnés de leurs animaux (camping, compagnie aérienne...). Renseignez-vous en amont de vos vacances.

Il ne faut pas oublier que la France est indemne de rage, mais il y a régulièrement des cas importés. Si votre chat ou chien se trouve en présence d'un animal enragé importé illégalement et s'il n'est pas vacciné, il devra alors être euthanasié afin de protéger les populations.

Si elle reste utile afin de prévenir la réémergence de la rage sur le territoire français, la vaccination antirabique n'est cependant pas obligatoire pour la plupart des animaux. Il peut arriver que votre vétérinaire déconseille le vaccin antirabique pour des raisons de santé.

### ❖ Comment se passe la vaccination antirabique pour mon chien ou mon chat ?

L'animal doit avoir plus de 3 mois et être identifié (rappelons que l'identification est une obligation). La vaccination consiste en une injection, en même temps ou à distance des autres vaccins. Votre vétérinaire délivre un passeport à votre animal dans lequel est consignée la vaccination, c'est ce document que vous devrez montrer si on vous demande de justifier d'une vaccination antirabique. La vaccination est effective 3 semaines après la première injection, le temps que l'immunité se mette en place. Selon le vaccin utilisé, elle est valable entre 1 et 3 ans.

Pour les Kids :

Ne touche pas un animal que tu ne connais pas sans avoir demandé la permission à son propriétaire. Parfois les animaux sont peureux, ne voient pas bien ou n'entendent pas bien et si tu leur fais peur ou mal, même sans faire exprès, ils peuvent réagir en te mordant ou griffant. Les animaux sauvages ont toujours peur de toi et peuvent être dangereux également si tu t'approches trop près. Si un animal te mord, te griffe, ou lèche une plaie que tu avais, il est très important de le dire à un adulte tout de suite.



## Les conseils de votre vétérinaire

Sites à consulter :

[Organisation mondiale de la santé](#)

[Ministère de la Santé](#)

[Ameli](#)

[Anses](#)

[Anivet Voyage](#)